



Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB/BWC)

Réunion des Etats parties
(Genève, 1^{er} au 5 décembre 2014)

Intervention sur la mise en œuvre nationale

Monsieur le Président,

La France a proposé lors de la 7e conférence d'examen la mise en place d'un mécanisme de revue par les pairs dans le cadre de la CIAB. Afin d'illustrer ce concept, et de mieux faire comprendre son fonctionnement un exercice pilote a été organisé il y a tout juste un an, du 4 au 6 décembre 2013 à Paris.

La France a soumis à la réunion d'experts d'août 2014 un document contenant le rapport de l'exercice pilote de revue par les pairs. Il peut être trouvé sous la référence...

Un large panel d'experts en provenance de 9 pays (Allemagne, Canada, Chine, Etats-Unis, Inde, Maroc, Mexique, Royaume-Uni et Suisse) ainsi qu'un représentant de l'ISU, en qualité d'observateurs, ont participé à cet exercice pilote.

Différents sujets liés à la mise en œuvre de la Convention par la France ont été présentés et illustrés par deux visites de laboratoires. Le but de la revue par les pairs était de présenter la mise en œuvre nationale de la Convention dans sa globalité. Toutefois, un accent particulier a été mis sur la réglementation de la manipulation des pathogènes et toxines à risque en France, la politique de sensibilisation des chercheurs, la réglementation relative aux exportations et importations.

Les discussions autour des présentations ont été très intenses et ont témoigné du haut niveau d'implication des experts participants. Nous tenons ici à les remercier vivement pour leur engagement. Un rapport joint au document de travail a été rédigé par la France en sa qualité de pays hôte et promoteur de cette initiative, sur la base des commentaires des experts présents. Aucun commentaire n'a été attribué, il s'agit d'une synthèse des recommandations formulées par les experts et de leur évaluation de la mise en œuvre par la France de la Convention.

Monsieur le Président,

Cet exercice pilote avait pour objectif d'illustrer le concept de mécanisme de revue par les pairs dans le cadre de la CIAB et d'en évaluer la pertinence.

Le principal objectif de ce mécanisme est le renforcement de la mise en œuvre de la Convention par ses Etats parties en mettant un accent particulier sur l'échange d'expériences entre personnes en charge de la mise en œuvre de la Convention, à un niveau politique, mais aussi pratique.

L'objectif est également l'amélioration de la confiance entre Etats parties grâce à une transparence accrue, l'échange de bonnes pratiques et le développement de la coopération internationale sur une base extrêmement concrète.

Nous sommes convaincus que ce concept est pertinent dans le cadre de la Convention, et ce pour plusieurs raisons :

- Premièrement, il permettrait une meilleure compréhension des mesures mises en place, en les appréciant dans un contexte national et en les remettant en perspective dans un système législatif et réglementaire plus global.
- Deuxièmement, il contribuerait à améliorer le niveau de confiance entre les Etats parties grâce à une transparence accrue.
- Troisièmement, il permettrait d'échanger des informations et de partager des bonnes pratiques qui pourraient, par la suite, être diffusées.
- Quatrièmement, il permettrait de promouvoir le développement de la coopération internationale à travers la mise en relation d'experts de différents Etats parties et sur une base extrêmement concrète et opérationnelle.
- Cinquièmement, il s'agit d'une opportunité pour impliquer les acteurs nationaux dans le domaine des biotechnologies autour des objectifs de la Convention.
- Enfin, le concept est flexible. Nous avons décidé de faire porter notre évaluation sur la mise en œuvre de l'ensemble de la Convention, mais le mécanisme pourrait tout à fait se concentrer sur certaines dispositions. D'autre part, nous avons choisi d'inviter des experts de l'ensemble des groupes régionaux, mais un exercice de revue par les pairs à niveau régional pourrait également être envisagé.

Le concept présenté par la France est un concept volontaire et modulable. La manière dont la France a organisé cette première session reflète la manière dont nous envisageons ce concept, mais d'autres modalités, tout aussi pertinentes, pourraient être envisagées, pourvu qu'elles répondent aux objectifs de renforcement de la mise en œuvre nationale, de la confiance et de la transparence entre Etats-parties.

Cette initiative constitue une proposition d'approche novatrice qui, nous l'espérons, pourra contribuer à faire avancer la mise en œuvre de la Convention. Nous nous réjouissons que d'autres Etats-parties aient repris cette initiative à leur compte et envisagent d'organiser un exercice similaire.

Je saisis cette opportunité pour souligner que la France organise jeudi 4 décembre un side-event consacré à l'exercice pilote de revue par les pairs et à ses suites auquel toutes les délégations sont invitées.

Je vous remercie./.